



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019

N°56-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	<b>FINANCES</b>
Présents	13	Groupement de commande carburants entre la CCN et les communes d'Abbaretz, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux, Vay et La Grignonnais
Votants	14	

◇ Convocation du 6 septembre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mme Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON

Procurations : Dominique GUICHARD donne pouvoir à Bénédicte LECERF-CARCOUËT

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire expose que la commune de La Grignonnais ainsi que la Communauté de Communes de Nozay et les communes d'Abbaretz, Nozay, Puceul, Saffré, Treffieux et Vay souhaitent se regrouper pour la fourniture de gazole (blanc et GNR) en vue de rationaliser les coûts par un marché public et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats. Une convention de groupement de commandes qui définit les modalités de mise en œuvre de ce partenariat doit être conclue.

La Communauté de Communes de Nozay est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

La convention de groupement de commandes entre en vigueur dès sa signature par les huit parties et jusqu'à la date d'expiration du marché.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes pour la fourniture de gazole (blanc et GNR) annexée à la présente délibération,
- ▶ **DESIGNE** la Communauté de communes de Nozay coordinatrice du groupement,
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme, le 14 septembre 2019

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
044-214402240-20190913-56-2019-DE  
Date de télétransmission : 14/09/2019  
Date de réception préfecture : 14/09/2019

**Monique JAMIN**